

SE RESTAURER

RELAIS H : dans le hall d'entrée du Centre Hospitalier d'Auxerre (aucune consommation ne peut être prise sur place hormis celles achetées au Relais).

SELF IFSI : tickets repas C.R.O.U.S (10 euros le carnet de 10 repas). vendus au secrétariat de l'IFSI dès le jour de la rentrée.

ESPACE REPAS à l'I.F.S.I. : « Repas tiré du sac » (nombre de places restreintes).

SE LOGER A AUXERRE

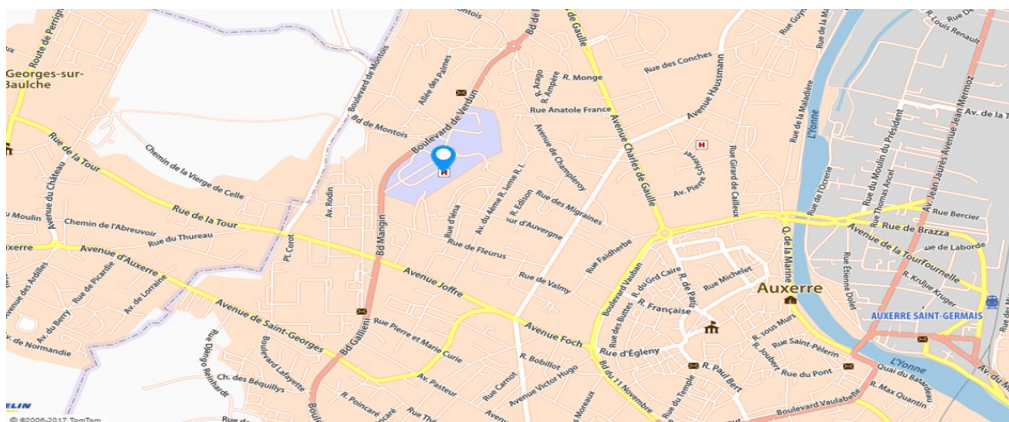
Différentes possibilités de se loger sur Auxerre (Résidence I.F.S.I., Domany's, OHA, CROUS, Résidences, autres...)

CERTIFICATION

Obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier de **niveau VI – grade de licence** certifié par le ministre chargé de la santé et délivré par l'Université Bourgogne Europe validant 180 crédits européens (ECTS). Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2.

VOUS DÉSIREZ POURSUIVRE VOS ÉTUDES APRÈS L'IFSI : infirmier anesthésiste (IADE), infirmier de bloc opératoire (IBODE), infirmier puériculteur (IPDE) ou infirmier en pratique avancée (IPA) sont possibles ainsi que la formation de cadre de santé.

SE RENDRE L'IFSI D'AUXERRE



L'IFSI se situe à l'intérieur du parc du Centre Hospitalier d'Auxerre

Contact
INSTITUT DE FORMATION EN SOINS
INFIRMIERS
2 Boulevard de Verdun
BP 69
89011 AUXERRE CEDEX
☎ 03 86 48 47 17
☎ 03 86 48 47 44
Mail : ifsi@ch-auxerre.fr
<https://ifsi-ifas-auxerre-tonnerre.fr/>
www.ght-unyon.fr
SIRET : 268 900 057 00061
N° Act : 2689P000889
APE : 8542 Z



Mis à jour 16/01/2026



INSTITUT DE FORMATION

EN SOINS INFIRMIERS D'AUXERRE

Diplôme d'Etat certifié par le Ministère du travail, de la santé
et des solidarités—Code RNCP 39923

**Attention une réforme de la formation est en cours qui est susceptible
de modifier les informations suivantes**

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers est rattaché au Centre Hospitalier d'Auxerre.

Taux d'obtention du diplôme d'Etat—session Juillet 2025 : 95 %

Taux de satisfaction global des stagiaires 2025: 89 %

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

A Depuis la rentrée 2025, l'I.F.S.I d'Auxerre accueille 120 étudiants en première année de formation. Les conditions d'accès sont les suivantes :

Pour les candidats bacheliers ou inscrits en terminale ou en réorientation

- ◆ Être âgé(e) de 17 ans, au moins, au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.
- ◆ Être inscrit sur Parcoursup et suivre le calendrier Parcoursup (<https://www.parcoursup.fr/>)

Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue

- ◆ Justifier de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection
- ◆ Passer les épreuves de sélection
 - Une épreuve de Français (rédaction et réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social) 30 min
 - Une épreuve de Mathématiques (calculs) 30 min
 - Un entretien portant sur l'expérience professionnelle et la motivation.

Le candidat est admissible s'il obtient 20/40 aux 2 épreuves sans note inférieure à 8. Ces épreuves se déroulent à l'IFSI.

Profil de l'étudiant en I.F.S.I. Il doit faire preuve d'autonomie, assiduité, méthode, rigueur et créativité. La formation demande énormément de travail personnel. Le contenu théorique est important. Il doit être titulaire du permis de conduire et véhiculé.

DOSSIER MEDICAL

- ◆ Certificat médical d'aptitude délivré par un médecin agréé par l'ARS

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- ◆ Vaccination schéma Hépatite B : 3 injections + sérologie pour la rentrée
- ◆ DTP (Diphtérie - Tétanos - Polio)

AIDES FINANCIERES

Des aides financières sont possibles sous conditions :

Bourses sanitaires et sociales attribuées par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté ,Promotion professionnelle (prise en charge par l'employeur)

Autres prises en charge (France Travail, ANFH, Transipro ...)

COUT DE LA FORMATION

Droit d'inscription universitaire pour les étudiants en formation initiale : 178 euros (rentrée 2026), CVEC pour les étudiants relevant de la formation initiale (105 euros).

Financement de la formation par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté sous condition.

Frais de formation à l'année pour les personnes en rupture de scolarité ou salariées : 8510 euros (rentrée 2026)

DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation se déroule sur trois années, découpées en 6 semestres, alternant formation clinique — stages

Les enseignements théoriques sont dispensés et réalisés par les Cadres de Santé Formateurs de l'I.F.S.I. Certains d'entre eux sont également dispensés par des enseignants universitaires, des professionnels de santé (médecins, infirmières,...). Des Unités d'Enseignement réparties en 5 domaines pour 13 compétences pour le programme mis en place à la rentrée 2026 et de 6 domaines pour 10 compétences pour la poursuite du programme de 2020.

STAGES

Les stages qui débutent dès le semestre 1 se trouvent dans un périmètre de 90 km autour d'Auxerre.

12 semaines de stage en 1ère année (6 semaines en S1 et 6 semaines en S2) programme 2026

20 semaines de stage en 2ème année (10 semaines en S3 et 10 semaines en S4) programme 2009

25 semaines de stage en 3ème année (10 semaines en S5 et 15 semaines en S6) programme 2009

En troisième, année les étudiants peuvent bénéficier d'un dispositif d'apprentissage avec le CFA sanitaire et social de Dijon.

INDEMNITES DE STAGE

Versées aux étudiants pendant la durée du stage.

Celles-ci varient de 36 à 60 euros hebdomadaire en fonction de l'année de formation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, l'étudiant(e), devenu(e) infirmier(e) est apte à :

- Etre un professionnel de santé autonome, responsable et réflexif dans l'analyse de toute situation de santé
- Prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.
- Développer des ressources en savoirs théoriques, méthodologiques, en habileté gestuelle et en capacités relationnelles.
- Développer une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité.

MODALITES D'EVALUATION

La validation des Unités d'Enseignement (UE) de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 European Credits Transfert System (ECTS). Les semestres 1 à 5 sont soumis à la validation par une Commission d'Attribution des Crédits (CAC) et le semestre 6 est validé par la Direction Régionale de l'Economie , de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité (DREETS) sous réserve de validation des 150 ECTS Les évaluations théoriques sont individuelles ou en groupe.

Les stages sont validés par la CAC qui s'appuie sur le bilan final de stage réalisé par l'équipe soignante qui a encadré l'étudiant.

Evaluations théoriques à l'IFSI et Enseignement clinique en stage représentent 180 ECTS à raison de 60 ECTS par année de formation

MOYENS TECHNIQUES MIS A DISPOSITION DES ETUDIANTS



Centre de documentation

Salle informatique

Salle de cours

Salle de TP

MOYENS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION DES ETUDIANTS

L'équipe pédagogique est composée de (formateurs infirmiers, cadres de santé) et de divers intervenants (médecins, psychologues, infirmiers, Kinésithérapeutes,...) qui vous accompagnent tout au long de votre parcours.

La Direction et l'équipe administrative sont également présentes pour vous accompagner au quotidien.